

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

Arrêté du 6 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : DEVT1416754A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif à l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2008 modifié relatif à la nomination des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure ;

Sur proposition du directeur des services de transport,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 4 décembre 2008 susvisé est modifié comme suit :

« M. Joffrey GUYOT est nommé membre suppléant du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, en qualité de représentant de Voies navigables de France, en remplacement de Mme Farida SIAD-LEMNAOUER. »

Article 2

Le directeur des services de transport est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 6 octobre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services de transport,
T. GUIMBAUD